

2012/4174 - Réaménagement du Groupe Scolaire Combe Blanche, 4 rue Paul Cazeneuve à Lyon 8e - Opération n° 08003 532 - Adaptation des crédits (Direction de la Construction) (BMO du 09/01/2012, p. 0076)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit du réaménagement du Groupe scolaire Combe Blanche. C'est une opération à hauteur 5 915 000 € au stade APD.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec Nicole Gay nous sommes heureux de voir qu'à ce Conseil municipal on va passer quatre gros dossiers de réaménagement des groupes scolaires.

Pour celui de Combe Blanche, Nicole Gay y est revenu, je ne vais pas insister. Simplement je relèverai la création d'un grand gymnase scolaire et d'un restaurant scolaire avec un self, l'équipement en préaux de l'école et des travaux de réhabilitation.

Nous avons aussi le Groupe scolaire Meynis pour lequel nous votons des crédits pour une extension avec un restaurant scolaire, un self, un gymnase et les nouveaux locaux pour la maison de l'enfance de 3^e Est qui permettra aussi de travailler l'articulation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires dans de meilleures conditions.

Nous avons également pour le Groupe scolaire Veyet, la troisième tranche de réhabilitation pour laquelle nous allons travailler sur l'accessibilité, là encore le restaurant scolaire, des créations de nouvelles classes pour faire face à la démographie scolaire importante sur ce secteur et aussi la rénovation des sanitaires sont programmés.

Enfin, nous avons des votes de crédits sur l'opération Savoie Lamartine puisque nous allons à la fois ouvrir une crèche de 48 berceaux, traiter l'accessibilité du Groupe scolaire Lamartine et réaliser des travaux dans un certain nombre de classes et de circulation de ce groupe scolaire.

C'est plus de 21 M€ que nous engageons sur ces 4 opérations, sans oublier le restaurant scolaire du Groupe scolaire Mermoz qui fait l'objet d'une 5^e délibération.

Donc 2012 va être une année très importante dans ces sorties de dossiers pour les travaux dans les écoles.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)